

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire (A.G.O)
de l'association Les Amis de French Lines
Le 17 octobre 2020, Le Havre**

Le 17 octobre 2020 à 11h00, les membres de l'association Les Amis de French Lines se sont réunis en Assemblée générale ordinaire (A.G.O), à l'hôtel Novotel Centre Gare Le Havre, sur convocation par lettre adressée à chacun d'eux.

Le Président, Thierry Delarue, souhaite la bienvenue aux membres de l'association et les remercie d'avoir fait le déplacement dans la situation créée par la pandémie de Covid-19.

Les fonctions de secrétaire de séance sont remplies par Jean-Pierre Bauvin, vice-président de l'association. Le président le remercie et procède à la vérification du quorum.

Vérification du quorum, selon le décompte effectué par le secrétaire de séance :

- Adhérents à jour de cotisation : 373
- Quorum (1/5 des membres à jour de cotisation) : 75
- 218 membres présents ou représentés :
 - 36 présents
 - 182 membres représentés

Le président constate que le quorum est donc largement dépassé et que l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

La convocation et l'ordre du jour de l'A.G.O ont été adressés par courrier postal aux membres, conformément à la décision du Conseil d'Administration (C.A) de l'association, lors de sa réunion du 8 septembre 2020.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale.

A des fins d'économie de coûts, l'ordre du jour arrêté par le C.A est affiché sur écran tout au long de l'assemblée. Les documents de présentation seront transmis par courrier électronique à tout membre à jour de sa cotisation 2020 qui en fera la demande auprès du Président ou du Bureau du CA.

La séance ordinaire de l'assemblée générale sera suivie par une séance extraordinaire.

A la suite de ces deux séances, il est prévu :

- Un cocktail offert par l'association à tous les membres présents,
- Une réunion du Conseil d'administration pour procéder au renouvellement des membres du Bureau exécutif,
- Un déjeuner en commun sur réservation,
- Une visite gratuite en commun à 16h00 à Le Havre Port Center de l'exposition « De France à aujourd'hui, 60 ans de passagers au Havre ».

Le président tient à rendre hommage aux membres de l'association qui sont décédés depuis la dernière assemblée générale et il mentionne tout particulièrement Antoine RUFENACHT, ancien maire du Havre, et Mme COGAN. Le conseil d'administration adresse ses sincères condoléances aux familles de ces personnes.

1/ Rapport moral et financier 2019

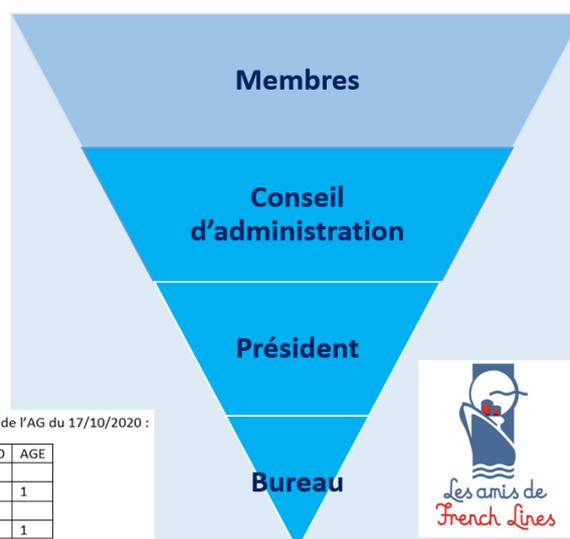
1.1 rapport moral

En préambule le président rappelle :

- Le bon fonctionnement de la gouvernance de l'association avec 38 réunions en 3 ans des organes de gouvernance.

1.1- Rapport moral et financier 2019 : gouvernance de l'association (rappel)

- ☐ **L'Assemblée générale des membres**
 - ✓ approuve tous les ans le rapport de gestion du CA et les comptes,
 - ✓ réunie en session extraordinaire, approuve la modification de statuts et éventuellement la dissolution de l'association.
- ☐ **Le Conseil d'administration (C.A)**
 - ✓ élit tous les ans, après l'AGO, le président de l'association et les autres membres du bureau
 - ✓ administre l'association et a tout pouvoir pour agir en son nom.
- ☐ **Le Président**
 - ✓ exécute les décisions du C.A, avec l'appui du Bureau exécutif
 - ✓ assure le bon fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile
- ☐ **Le Bureau exécutif du Conseil d'administration**
 - ✓ présidé par le président de l'association, il est constitué du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire général
 - ✓ assure le bon fonctionnement de l'association sous la responsabilité du président.



Nombre de réunions en 2019 : 10 réunions

Conseil d'administration : 3 réunions
(réunion de décembre reportée en raison des grèves)
Bureau exécutif du C.A : 7 réunions

38 réunions en 3 ans

Nombre de réunions à la date de l'AG du 17/10/2020 :

année	C.A	Bureau	AGO	AGE
2017	1			
2018	6	5	1	1
2019	3	7	1	
2020	4 (a)	7	1	1

(a) dont le CA qui suivra l'AG du 17/10/2020

- Le projet statutaire de l'association selon les statuts approuvés par l'AGE du 29 juin 2018 :
 - ✓ « La valorisation du patrimoine maritime et portuaire français en réunissant et mobilisant les entreprises et les personnes physiques qui souhaitent participer à la conservation, la restauration, l'enrichissement et l'ouverture au public le plus large de ce patrimoine, notamment, mais pas exclusivement, par le soutien apporté par ses membres à cet objet et à l'établissement public de coopération culturelle "French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire".
 - ✓ « L'animation et la convivialité de la vie associative » des Amis de French Lines « par tous les moyens appropriés ».

- Les trois objectifs du plan pluriannuel 2019-2021 approuvé par le conseil d'administration :
 - a. Développer la vie associative pour les membres,
 - b. Valoriser le patrimoine maritime et portuaire, de toutes origines,
 - c. Renforcer la notoriété et la taille de l'association afin de lui donner les moyens de son action.

Il expose ensuite les réalisations de l'association en 2019 par rapport à ces objectifs qui sont explicitées par le tableau et la diapositive suivants projetés en séance :

Plan d'action Les Amis de French Lines	Réalisations 2019
A - DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE DES MEMBRES	
A1 - Renforcer la cohésion	
1/ créer / animer des groupes régionaux	Ile de France uniquement
2/ Développer des actions en région	
évènement à thèmes	Pommier / St Jean de Monts déjeuner + visite port AGO juin 2019 tombola AAFL / EHP 5-11 (recette 4000 €) catalogue de conférence diffusé dîner A bord du Normandie 5/11
cycle de conférences	
3/ Proposer un dîner annuel	
4/mettre en valeur ce que AAFL procure aux membres	
avantages boutiques	vente éphémère fin 2019
réseaux - espaces membres	Pier 88 - French Lines Espace internet AAFL finalisé Animation FB/LinkedIn/Instagram/Twitter feuilleton été FB : D'Artagnan 2 visites guidées gratuites Expo IDF projet de pin's AAFL
visites privées	
objets d'identification	
5/ s'associer à des cérémonies de mémoire	Pas d'action
A2 -Attirer de nouveaux membres	
1/ adapter le barème des cotisations	barème 2019 adapté (décision CA)
2/ Adhésion et paiement en ligne	réalisé novembre 2019
3/ cibler le public jeunes	animation réseaux sociaux projets universitaires identifiés
4/développer un réseau d'entreprises amies	amorcé (sponsors Tombola/BT/STEF,..)

Plan d'action Les Amis de French Lines	Réalisations 2019
B - VALORISER LE PATRIMOINE MARITIME	
B1 - Susciter l'intérêt du public pour la patrimoine	
1/ développer des actions conjointes avec d'autres asso ou institutions maritimes	FL & Cies- CMNHN-AMNMM-La Rochelle
2/Participer à des manifestations locales	Musées Années 30
3/ organiser un prix maritime	Journées de la mer LeH-St Jean de Monts prix universitaire (décision de principe)
B2 Participer à l'enrichissement du patrimoine	
1/Participer à la numérisation des revues des ex cies	1er projet fait (6690€)
2/ développer des acquisitions ciblées	6 acquisitions (1616 €)- Politique définie
3/ Participer à la restauration d'œuvres ou de maquettes	bouée Ile de France (1254€)
4/ financer la construction de nouvelles maquettes	L'Atlantique (7500€)
5 /maintenir un veille sur les ventes de biens maritimes	en cours
6/ encourager les legs, dons et le mécénat privé	en cours
C - RENFORCER LA NOTORIETE ET LA TAILLE DE L'ASSOCIATION	
1/Développer une communication dynamique et multicanaux	en cours
2/Soutenir le projet d'un musée virtuel et d'un lieu d'expo	exprimé en C.A EPCC
3/mobilisation des délégués et membres	fait
4/produire quelques objets/cadeaux d'identification	envisagé
5/envisager des parrainages	soutien de sponsors (dîner 5/11)

Une année riche en évènements (1/2)

Déjeuner du groupe Ile de France à Paris



Déjeuner du 29 juin 2019 suivi de la visite du port du Havre réalisée par JP Bauvin, après l'AGO 2019



Une année riche en évènements (2/2)

Dîner « Normandie » de soutien à l'association le 5 novembre 2019 à l'École Hôtelière de Paris

121 participants : dîner complet

Résultat dîner + tombola : 4400 € nets de frais (dons inclus)

2 visites privées gratuites de l'exposition Ile de France (les 14 décembre 2019 et 11 janvier 2020)



Concernant la coopération avec l'EPCC French Lines & Compagnies :

- 3 conventions ont été signées :
 - o Le 11/01/2019 : la convention de numérisation des revues des anciennes compagnies maritimes
 - o Le 5/03/2019 : la convention de partenariat qui régit les relations privilégiées et non exclusives entre les deux partenaires
 - o Le 3/03/2020 : la convention cadre de mécénat financier et dons
- Réalisations 2019-2020 conclues ou engagées : 22408 euros
 - o Mécénat financier :
 - Financement de 2 projets de numérisation
 - Financement de la restauration de la bouée du paquebot Ile de France
 - Financement (en projet) de la restauration d'un atlas maritime
 - o Dons
 - Acquisitions de l'association apportées en don à French Lines & Compagnies et dons de sociétaires de l'association apportés à French Lines & Compagnies (cf. tableau ci-dessous)
 - Construction (en cours) de la maquette du paquebot l'Atlantique.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous projeté en séance :

Année	date	Au profit FL & Cies	objet	origine	recettes	coût €	coût USD	
2019	20/02/2019	don	Photo paquebot Le Washington			56,00 €		
	26/02/2019	don	verres NCHP et 2 plaques COGER			200,00 €		
	30/04/2019	don	6 coupes à Champagne Chargeurs Réunis			15,00 €		
	22/06/2019	don	veste Chargeurs Réunis et divers			- €		
	27/09/2019	don	Mug CGM Vincent Huot			- €		
	11/10/2019	don	veste porteur French Line	Steve Conroy		91,00 €	\$ 100,00	
				Don revue Gangplank			171,00 €	
				sous total dons			533,00 €	
	27/06/2019	mécénat	numérisation revues CGT/MM/CGM			6 690,56 €		
		mécénat	acompte maquette L'Atlantique			1 500,00 €		
	02/10/2019	mécénat	restauration bouée Ile de France			1 254,00 €		
				sous total mécénat			9 444,56 €	
				Total valorisation du patrimoine			9 977,56 €	
			cotisations et dons 2019		29 730,08 €	34%		
2020	26/02/2020	don	2 chemisettes marquées CR	Jacques et Christian Orvoen				
			1 veste série Chageurs Réunis					
			1 cadenas CR et deux clés					
	12/06/2020	don	1 sac marin paquebot France 1912	vente aux enchères		412,50 €		
			avec nom du propriétaire					
	12/06/2020	don	pavillon Fabre agence de Marseille	Raymond Derouin				
	12/06/2020	don	menus-photos France/carnet de tickets	Mme Michèle Gallet				
	24/06/2020	don	pupitre de musique en bois CGT	vente aux enchères Nantes		1 054,00 €		
			monogramme CGT - lyre					
				sous total dons			1 466,50 €	
17/06/2020	mécénat	numérisation revues Delmas Vieljeux			1 101,86 €			
			sous total mécénat			1 101,86 €		
			Total valorisation du patrimoine			2 568,36 €		
2019/2020		dons / mécénat	Total valorisation du patrimoine			12 545,92 €		
2020 projet	13/10/2020	mécénat	restauration atlas de cartes marines			5 363,00 €		
2020 projet	16/10/2020	mécénat	numérisation 200 affiches			1 000,00 €		
2020 projet		mécénat	finalisation de la maquette L'Atlantique			3 500,00 €		
						22 408,92 €		

Au plan de la communication, l'association :

- a diffusé à ses membres, sur inscription gratuite, sa lettre numérique Pier 88 – French Lines,
- est présente sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram à l'adresse @lesamisdefrenchlines.

1.2 Rapport financier

Le trésorier de l'association, Philippe Nemery, présente à l'assemblée le rapport financier de l'exercice 2019, comportant :

- le compte de résultat
- le bilan

selon les tableaux ci-dessous projetés en séance :

Compte de Résultat - Exercice 2019

CHARGES		PRODUITS	
Fournitures de bureau	151,92	Cotisations et Dons	29 730,08
Assurance	138,35	(y compris renonciation aux	
Logiciel	2 100,00	rembt des frais des membres du CA)	
Matériel promotionnel / Publicité	637,92		
Frais de déplacement	2 834,08		
Réceptions	100,00		
Frais Assemblée Générale			
Autocar	301,00		
Locations salle et apéritif	806,00		
Repas	1 276,00	Recettes repas AG	1 120,00
Frais Repas Normandie	5 613,89	Recettes Diner "Normandie"	5 900,00
Frais de timbres	561,56	Recettes Tombola "Normandie"	3 670,00
Frais de banque	69,50		
Commissions sur virt CB	3,29	Produits financiers	162,43
Commissions Paypal	48,60		
Cotisations versées	68,00		
Aides financières octroyées	8 291,72		
TOTAL CHARGES	23 001,83	TOTAL PRODUITS	40 582,51
RESULTAT de l'EXERCICE 2019	17 580,68		
TOTAL	40 582,51		40 582,51

Les dons incluent l'abandon des droits à remboursement de frais de déplacement des administrateurs qui figurent en charge (2834,08€), ce qui est donc neutre en trésorerie.

Le président souligne à cet égard que, hors les achats de fournitures, les membres du Conseil d'administration ne se font pas rembourser leur frais et que, selon les dispositions fiscales en vigueur, l'association leur adresse un reçu fiscal en contrepartie de cet abandon constitutif d'un don.

L'exercice a été notamment marqué par le grand succès du dîner « à bord du Normandie » à l'Ecole Hôtelière de Paris (qui a réuni 121 personnes au maximum de la capacité du restaurant, de nombreuses demandes n'ayant de ce fait pu être satisfaites) et par la tombola, comportant des lots de prestige, tirée à cette occasion. Cette soirée s'est soldée par un résultat net de frais de 4400 euros incluant quelques dons effectués à cette occasion (inclus dans le poste dons).

Le poste logiciel correspond à la mise en place de l'espace « Les Amis de French Lines » sur le site internet www.frenchlines.com réalisée par la société Opteam.

Le poste « aides financières » inclut les actions de mécénat au profit de French Lines & Compagnies.

Les frais de timbre correspondent aux courriers adressés aux membres, ce qui explique la raison pour laquelle les envois de la convocation à l'A.G, les reçus fiscaux et les cartes de membre sont groupés pour réduire les coûts.

Le compte de résultat se solde par un résultat excédentaire de 17580,68 euros.

Philippe Nemery présente ensuite le bilan au 31/2/2019 projeté en séance :

Bilan au 31/12/2019

Actif		Passif	
27 Part sociale Credit Mutuel	15,00	111 Report à nouveau	21 699,23
4091 ACPTÉ VERSE au CMNHN	1 500,00		
4092 AVANCES et ACPTES VERSES	304,00	EXCEDENT EXERCICE 2019	17 580,68
4600 DEBITEUR DIVERS PAYPAL	345,40		
5000 COMPTE CM REMUNERE	28 200,23	4877 PRODUITS d'AVANCE	93,00
5100 BANQUE CREDIT MUTUEL	9 008,28		
Total ACTIF	39 372,91	Total PASSIF	39 372,91

Au bilan 2019 figurent notamment :

- A l'actif,
 - o les parts sociales du Crédit Mutuel
 - o le compte sur livret rémunéré où sont placées les disponibilités de l'association
 - o l'avance au CMNHN (Club de Modélisme Naval de Haute Normandie) pour la réalisation de la maquette de L'Atlantique.

- Au passif, le report annuel et l'excédent de l'exercice.

Jean-Pierre Bauvin, vice-président, présente ensuite la situation des adhésions au 31/12/2019 :

- Membres adhérents : 417 (dont plusieurs entreprises) vs 399 en 2018

- Cotisations et dons (142) : 29730 €
y compris les cotisations et dons des entreprises bienfaitrices dont la Banque Transatlantique (2500€), STEF, Cie Nationale de Navigation, Laser Plus, Armateurs de France, CMA-CGM, BRS, Savencia, Cabinet Veil, Marfret, Brittany Ferries, UNIM, EG Holding.

L'appel à cotisations 2019 a été réalisé par sa mise en ligne sur le site www.frenchlines.com. Des rappels ont été effectués par courrier (lors de la convocation à l'AGO-AGE du 29 juin 2019) puis à la rentrée 2019 par voie électronique.

Jean-Pierre Bauvin rappelle que, malheureusement, plusieurs de nos membres sont décédés au cours de l'exercice. Il tient toutefois à souligner qu'en 2019, 46 nouveaux membres ont rejoint l'association et 18 à ce jour en 2020. Le vice-président fait appel aux adhérents pour qu'ils participent à la démarche de recrutement de nouveaux adhérents, notamment de jeunes.

MA du Boullay, directrice de French Lines & Compagnies, fait état des liens et contacts réguliers de l'EPCC French Lines & Compagnies avec l'ENSM.

Le président rappelle à cet égard que le projet et les actions de l'association s'adressent à l'ensemble du patrimoine maritime et portuaire français, de toutes origines et de tous temps, y compris donc le patrimoine constitué par les activités des compagnies ou sociétés actuellement en activité. L'association est tout à fait désireuse d'attirer des jeunes et d'adapter son action selon leurs centres d'intérêt.

Le président soumet alors à l'assemblée générale la résolution suivante :

Résolution n°1 :

« L'assemblée générale approuve le rapport moral et financier du conseil d'administration de l'association pour l'exercice 2019 et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion ».

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Suffrage exprimés : 218 (membres présents ou représentés par pouvoirs)
- Votes pour : 216
- Votes contre : aucun
- Abstentions : 2 exprimées par MA du Boullay.

A la demande du président, MA du Boullay indique qu'elle a reçu pouvoirs de François Drémeaux (administrateur de l'association) et Isabelle Dutry avec instruction de s'abstenir sur cette résolution.

La résolution n°1 est adoptée par l'assemblée générale qui approuve ainsi le rapport moral et financier du conseil d'administration de l'association pour l'exercice 2019 et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

2/ Réalisations et projets d'activités 2020

Le président présente ensuite à l'assemblée générale les réalisations et projets d'activités 2020 qui sont dans la continuité de l'exercice 2019, malgré une année perturbée par la pandémie de Covid-19.

Animation	Mécénat et dons au profit de French Lines & Compagnies	
<ul style="list-style-type: none">• 1 visite en janvier : expo « Art déco, un art de vivre. Le paquebot Ile de France »  <ul style="list-style-type: none">• Conférences et visites annulées ou reportées• Mise en ligne des sites internet liés au maritime• 1 questionnaire diffusé sur les activités / voyages	<ul style="list-style-type: none">• 2 acquisitions au profit de l'EPCC (ventes aux enchères) Sac marin France 1912 (412,50 €)  <ul style="list-style-type: none">• Dons gratuits de nos sociétaires M Derouin : 1 pavillon Fabre ; Mme Gallet : divers documents Transat – CGM.• Succession Mme COGAN	<p>Pupitre de musique Transat (1054 €)</p>    

- Activités des membres :
 - o Visites en commun :
 - Escal'Atlantic à St Nazaire, chantiers navals, port (2 jours) : projet prévu pour le printemps 2021 (organisation par Philippe Nemery)
 - Autres projets : visite du Musée de Dunkerque, voyages (selon le résultat de l'enquête auprès des membres)
 - Dans le cadre du partenariat avec French Lines & Compagnies
 - Visite de l'exposition de French Lines & Compagnies à Le Havre Port Center « de FRANCE à aujourd'hui, 60 ans de passagers au Havre » avec la tapisserie « Forêt de France » du paquebot France (ouverture jusqu'au 3/01/2021). Une visite privée sera proposée aux membres le 16/12/2020.
 - Opérette Normandie au théâtre de l'hôtel de Ville du Havre (partenariat du THV avec French Lines & Compagnies). Jour de la représentation : 11/10/2020 15h00. Tarif privilégié pour les adhérents AAFL : 13 € par personne (au lieu de 26€ sauf erreur)
 - Programme « une saison graphique » au Havre : mini-exposition French Lines & Compagnies, rue Richard du 20/10 au 24/11/2020 (entrée gratuite. 10 personnes maximum à la fois)
 - Ventes de fin d'année de French Lines & Compagnies : 4 jours complets du 18 au 21/12/2020 de 10h00 à 19h00. Projet de vente en ligne réservée aux adhérents AAFL avant la réouverture de la boutique).
- Mécénat et dons au profit de l'EPCC French Lines & Compagnies :
 - o Financement de la numérisation des revues Delmas Vieljeux (apport de Jean-Pierre Bauvin) et de rapports de voyage des Messageries Maritimes :
 - Financement en mécénat : 1102 € H.T
 - Mise en ligne promise à l'EPCC French Lines & Compagnies par la nouvelle responsable des Archives nationales du Monde du Travail pour début 2021.
 - o Achèvement de la maquette du paquebot L'Atlantique par le Club de Modélisme Naval de Haute Normandie commandée et financée par l'association
 - o En projet à l'EPCC avec le soutien (financier) de l'association :
 - Restauration / numérisation d'un atlas de cartes des Services Postaux de 1896, détenu par French Lines & Compagnies. Financement en mécénat : 5363 € H.
 - Numérisation d'affiches French Lines & Compagnies avec subvention de la DRAC. Participation en mécénat : 1000 euros
 - Numérisation de films
 - Mémoire orale : idées à fournir par l'AAFL.

- Coopération avec l'Association du Musée Maritime et Portuaire (AMMP) du Havre

Le président informe l'assemblée que le Bureau exécutif a approuvé la participation de l'association, à hauteur de 4000 euros sur 20000 euros, au projet de l'association du Musée Maritime et Portuaire en vue de la restauration de la grande passerelle d'embarquement qui fut mise en service pour le paquebot Normandie.

Il souligne que cette participation s'inscrit dans la volonté de collaboration de l'association Les Amis de French Lines avec l'association du Musée Maritime et Portuaire et d'autres associations telles le Club de Modélisme Naval de Haute Normandie et l'association Les Amis du Musée National de la Marine.

Thierry Delarue donne la parole à Didier Raux, vice-président du Musée maritime et portuaire, qui expose les grandes lignes de ce projet.

Didier Raux explique que cette passerelle, sauvée in extremis, est un dernier témoignage du terminal de la gare maritime du paquebot France :

- Description du projet :
 - Nettoyage et décapage à haute pression intérieur et extérieur
 - Application d'une peinture de protection
 - Mise en peinture aux couleurs d'époque de mise en service
 - Electrification de l'intérieur avec un procédé quasi invisible avec des leds
 - Pause des hublots
 - fabrication de deux plans inclinés aux normes PMR recouverts d'un anti dérapant et pose de rampes
- Buts de la restauration :
 - Organiser une exposition de photos de personnages célèbres qui empruntèrent les paquebots transatlantiques au départ du Havre. Elle coïncidera avec le vernissage organisé à l'occasion de la machine de l'Ondée.
 - Apport des photos d'un ancien photographe professionnel qui dispose d'une photothèque personnelle. Apport payant mais à prix raisonnable.
 - Exposition dans les hublots les photos seront gaufrées entre deux plexi glaces intérieur et extérieur.

3/ Budget 2020

Philippe Nemery, trésorier de l'association, présente le budget 2020 projeté en séance :

		BUDGET 2020			
CHARGES				PRODUITS	
			%	Cotisations et dons	28 500,00 €
Organisation de l'Assemblée Générale	2 760,00 €		9%		
Location salle, café accueil et apéritif	760,00 €			Produits financiers	160,00 €
Déjeuner et visite en mer	2 000,00 €			Participation repas et animation AGO	1 000,00 €
Opérations de mécénat	21 550,00 €		72%	Vente édition	1 000,00 €
Numérisation revues 2è phase	650,00 €				
Numérisation et encadrement atlas de cartes et lignes maritimes postales	5 000,00 €				
Océrisation documents compagnies maritimes	400,00 €				
Acquisitions	5 000,00 €				
Projet d'édition	5 000,00 €				
Réalisation maquette L'Atlantique	3 500,00 €				
Projet RIN Université Le Havre-Normandie	1 500,00 €				
Prix d'Histoire Maritime (Master 2)	500,00 €				
Activités régionales et conférences	1 500,00 €		5%		
Frais financiers et bancaires	250,00 €		0,8%		
Frais de banque	70,00 €				
Commission sur virement CB	120,00 €				
Commissions Paypal	60,00 €				
Cotisations versées	100,00 €		0,3%		
Charges d'exploitation	3 850,00 €		13%		
Fournitures de bureau	200,00 €				
Assurance	250,00 €				
Publicité	600,00 €				
Frais de déplacement	2 000,00 €				
Frais de réception	200,00 €				
Frais de timbre	600,00 €				
TOTAL CHARGES	30 010,00 €		100%	TOTAL PRODUITS	30 660,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	650,00 €				
TOTAL	30 660,00 €			TOTAL	30 660,00 €

Il explique que l'exécution de ce budget sera évidemment impactée par le report ou l'annulation de certaines activités du fait de la situation exceptionnelle de l'année 2020 avec la pandémie en cours. Toutefois l'association a poursuivi son activité de mécénat et dons au profit de French Lines & Compagnies, comme cela fut expliqué précédemment, dont le financement de la numérisation de revues maritimes, diverses acquisitions, la réalisation de la maquette de L'Atlantique. Certains projets ont été suspendus ou supprimés en l'état, tel le projet d'édition. Les charges d'exploitations restent très contenues et seront plus faibles qu'il était prévu, dans le contexte actuel.

Le président remercie le trésorier et soumet à l'assemblée générale la résolution n° 2 suivante :

Résolution n°2 :

« L'assemblée générale approuve le budget 2020 de l'association qui lui a été présenté conformément à l'objet social, aux objectifs et au plan d'action 2019-2021 de l'association approuvés par le conseil d'administration.

Le président de l'association est chargé de sa bonne exécution, avec l'appui du Bureau exécutif, conformément aux statuts. »

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Votes exprimés : 218
- Pour : 215
- Contre : zéro
- Abstentions : 3 abstentions (M.A du Boullay)

MA du Boullay précise à la demande du président qu'elle exprime ces 3 abstentions sur instructions de 3 personnes dont elle a reçu pouvoir : François Drémeaux, Isabelle Dutry, Arnaud Gaudry.

Le président s'étonne que la directrice de l'établissement public de coopération culturelle French Lines & Compagnies, exprime l'abstention d'administrateurs de l'association sur le budget approuvé par le conseil d'administration. Il lui rappelle que le mandat impératif n'existant pas en démocratie représentative, ces votes seront exprimés sous son nom, au titre des pouvoirs qu'elle a reçus.

MA du Boullay répond qu'elle applique les consignes qu'elle a reçues de 3 de ses mandants, selon les pouvoirs qu'elle a acceptés, ces personnes n'ayant pas souhaité donner ces pouvoirs à d'autres personnes.

La résolution n° 2 est adoptée par l'assemblée générale. L'assemblée générale approuve le budget 2020 de l'association qui lui a été présenté conformément à l'objet social, aux objectifs et au plan d'action 2019-2021 de l'association approuvés par le conseil d'administration. Le président de l'association est chargé de sa bonne exécution, avec l'appui du Bureau exécutif, conformément aux statuts.

A la suite de ce vote, le président, en réponse à une question d'un membre, précise que l'association ne dispose pas de collaborateurs salariés, tous ses membres étant bénévoles. Pour éviter toute confusion, il rappelle brièvement que, préalablement à la dissolution de l'ex association French Lines, deux entités distinctes furent créées, d'abord l'association Les Amis de French Lines (en août 2017) puis l'EPCC French Lines & Compagnies (fin décembre 2017) auquel le patrimoine, les contrats de travail, les engagements, l'actif et le passif de French Lines furent transférés le 31 mars 2018 à minuit. L'association ne souhaite pas disposer de salariés afin de ne pas grever inutilement son budget par des coûts fixes, contrairement à la proposition de création d'un poste inutile de liaison avec l'EPCC qui avait été proposé par l'un des administrateurs ayant adressé son pouvoir à MA du Boullay, avec instruction de s'abstenir sur l'approbation du budget par l'assemblée générale.

La directrice de French Lines & Compagnies rappelle que le siège de l'association est situé rue Richard dans les locaux de l'établissement public mais que les deux entités sont évidemment distinctes. L'EPCC est présidé par E. Philippe ; le président de l'association siège au sein du conseil d'administration ainsi que JP Ollivier, président du Musée Maritime et Portuaire.

Le président rectifie cette remarque en précisant que JP Ollivier siège au sein du C.A de l'EPCC au titre de personnalité qualifiée alors que le président de l'association Les Amis de French Lines y dispose, es qualité, d'un siège de plein droit ; ceci est la conséquence directe du

transfert du patrimoine de l'ex association French Lines au nouvel EPCC French Lines & Compagnies créé à cet effet. Au sein du conseil d'administration, Thierry Delarue indique qu'il a exprimé à plusieurs reprises le souhait que l'EPCC dispose des moyens de ses ambitions, contrairement à la situation actuelle.

En réponse à une autre question, le président précise que les locaux rue Richard ne sont pas agréés pour permettre l'accueil du public, ce qui exclut d'y organiser l'assemblée générale et rend difficile la visite des collections, sauf à un nombre restreint de personnes sur rendez-vous.

JL Saulnier, secrétaire général, souhaite que les efforts soient poursuivis, de part et d'autre, pour lever la confusion qui peut encore exister entre l'EPCC et l'association.

JB Blondel, administrateur, appelle de ses vœux la création d'un lieu d'exposition des collections au Havre et sollicite l'appui des membres auprès des pouvoirs publics.

Didier Raux, membre fondateur de l'association, s'étonne que certains administrateurs dissidents, qui font d'ailleurs aujourd'hui la politique de la chaise vide, puissent aller à l'encontre des décisions du conseil d'administration et expriment leur dissension par le truchement de pouvoirs donnés à MA du Boullay ; il demande des explications sur le « bazar » ainsi créé et quand il va y être mis fin.

Le président répond ce qui suit :

- Si l'expression de la diversité des opinions est souhaitable et nécessaire afin que les décisions soient élaborées de manière collégiale au sein des organes de gouvernance, ce qui a toujours été le cas depuis la création de l'association comme en attestent les 38 réunions en 3 ans et les procès-verbaux, il est indispensable que ce mode de fonctionnement repose sur les principes éthiques de base :
 - o la loyauté et la convivialité des comportements,
 - o le respect de la règle de majorité.
- En l'occurrence 3 administrateurs, à l'instigation de l'un d'entre eux, après avoir approuvé toutes les décisions du conseil d'administration jusqu'à la réunion du 27 avril 2020 inclus, ont soudainement marqué leur opposition à la politique approuvée par le conseil d'administration, par divers écrits internes mais aussi en appelant par lettre ouverte les membres fondateurs de l'EPCC French Lines & Compagnies (la Ville du Havre et la Région Normandie) à « arbitrer » un débat interne à notre association privée. Cette opposition s'est exprimée dans ces divers documents, notamment dans le dernier message adressé au conseil d'administration, par avec une accumulation de contre-vérités, d'erreurs manifestes, de procès d'intention, d'attaques ad hominem voire de propos à caractère diffamatoire.

Le président souligne que si un administrateur est évidemment libre d'exprimer son avis, sous réserve qu'il le fasse dans le respect des personnes, des principes et des règles de la vie associative, il est tenu ensuite au respect des décisions prises par le conseil d'administration conformément aux statuts. Tout administrateur refusant les décisions prises démocratiquement et le principe de la solidarité collégiale, devrait lui-même en tirer les conséquences quant à son appartenance au conseil d'administration.

Le président enfin considère qu'il est regrettable que ces 3 administrateurs mettent la directrice de l'établissement public dans la position intenable d'exprimer des votes de défiance à l'égard de l'association qui lui apporte son soutien depuis sa création, comme cela a été exposé à l'assemblée. Il souhaite souligner que, sans le travail accompli pendant 23 ans par l'ex association French Lines, il n'y aurait pas eu de patrimoine à transmettre, l'EPCC n'existerait pas et au demeurant l'association Les Amis de French Lines non plus.

Cette intervention et notamment cette dernière remarque sont saluées à deux reprises par les applaudissements des membres présents.

Jean-Louis Saulnier, secrétaire général de l'association, fait remarquer que l'on peut refuser des pouvoirs lorsque l'on est en désaccord avec les personnes qui vous les adressent.

Jean-Pierre Bauvin, vice-président, tient à souligner que la participation des membres à l'association repose sur 4 piliers qu'il considère comme fondamentaux :

- L'intérêt relatif à l'objet social,
- La passion pour son domaine d'action,
- La reconnaissance exprimée aux membres bénévoles,
- La confiance et la loyauté liant les membres.

A cet égard, il explique qu'en effet les 3 administrateurs ayant manifesté leur désaccord sur la conduite de l'association approuvée par la majorité du conseil d'administration, ont non seulement déclenché un conflit interne et un climat délétère, mais porté ce conflit à l'extérieur de l'association par une lettre ouverte. Ceci n'est pas acceptable, alors que les travaux de l'association sont actuellement assumés par quelques personnes qui travaillent quasiment à mi-temps ; cette implication bénévole ne saurait s'exercer dans un tel climat.

JP Bauvin s'associe donc pleinement aux propos du président qu'il soutient et exprime le souhait que les administrateurs qui ne sont pas d'accord avec la politique de l'association tirent les conclusions de leur situation minoritaire et démissionnent de leurs fonctions puisqu'ils refusent l'expression de la majorité. Il considère que le conseil d'administration et le bureau exécutif, qui ont la confiance et le soutien de l'assemblée générale, doivent maintenant se consacrer aux objectifs approuvés de l'association et à l'avenir.

Didier Raux, ayant de nouveau demandé la parole, propose alors que l'assemblée générale appelle de ses vœux la démission des 3 administrateurs qui perturbent par leur attitude d'hostilité la gouvernance de l'association et nuisent à son image.

Cette proposition est approuvée par l'assemblée générale, sous forme de vœu consigné au procès-verbal de la réunion.

Préalablement le président avait précisé que :

- si l'ordre du jour et les résolutions soumises à l'assemblée générale sont approuvés par le conseil d'administration, rien ne fait obstacle à l'expression d'un vœu,

- le règlement intérieur de l'association a été amendé par le conseil d'administration pour caractériser les faits constitutifs d'une faute grave, susceptible d'être sanctionnée, sur décision motivée du conseil d'administration, avec possibilité de recours devant l'assemblée générale des membres. Il appartiendra au conseil d'administration de prendre, en temps opportun, les décisions qu'il jugera nécessaires, sur proposition du bureau exécutif.

Aucune autre question n'étant formulée, le président clôt la réunion de l'assemblée générale ordinaire à 12h45.

Thierry DELARUE
Président

Jean-Pierre BAUVIN
Vice-président et secrétaire de séance